

COMMUNE DE NOTH

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2013 A 20 H 30

L'an 2013, le 12 septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOTH dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DISSOUBRAY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 septembre 2013

Étaient présents : M DISSOUBRAY, Maire

Mme MAREST MM TRIMOULET-BARLOT-DEJOUHET-VITTE

Étaient absents : Mmes KERMEL-LALANDE-PUYCHEVRIER-M JINGEAUD

Assistait également à la réunion : Annie PHILIPPON, secrétaire de mairie.

Monsieur André TRIMOULET a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – BAR RESTAURANT EPICERIE – LOGEMENT : Attribution des lots – Nouveau plan de financement.**
- 2 – TRANSPORTS DES ELEVES A LA MEDIATHEQUE DE LA SOUTERRAINE : Choix du transporteur.**
- 3 – SDEC : dissolution des syndicats primaires, adhésion et modification statutaires.**
- 4 – TRANSFORMATION DU SIERS EN UN SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DURABLE « EVOLIS 23 » - ADHESION DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE.**
- 5 – PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT D'UN EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (P.E.P.E).**
- 6 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE BOURG.**
- 7 – VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PUYTABARDEAU.**
- 8 – DECISIONS MODIFICATIVES : Budget principal**
- 9 - QUESTIONS DIVERSES.**

Le procès-verbal de la séance du 29 avril est soumis au vote et adopté à l'unanimité par les membres présents.

1 – BAR RESTAURANT EPICERIE – LOGEMENT :

Attribution des lots

M. le Maire rappelle les délibérations du 20 novembre 2012 par lesquelles il avait été décidé de lancer un appel d'offres pour la rénovation d'un bar restaurant épicerie et d'un logement. Douze lots ont été constitués :

- Lot n° 1 : DESAMIANPAGE
- Lot n° 2 : GROS ŒUVRE – VRD
- Lot n° 3 : TERRASSE BOIS
- Lot n° 4 : CLOISONS SECHES - ISOLATION
- Lot n° 5 : MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS
- Lot n° 6 : SERRURERIE
- Lot n° 7 : CARRELAGE - FAIENCE
- Lot n° 8 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES
- Lot n° 9 : PEINTURE
- Lot n° 10 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE - VENTILATION
- Lot n° 11 : PLOMBERIE - SANITAIRE
- Lot n° 12 : EQUIPEMENT CUISINE

L'avis d'appel à la concurrence est paru dans trois journaux d'annonces légales : L'Echo de la Creuse, Le Populaire et La Montagne le 12 juillet 2013.

Les lots n° 1 - 3 - 6 étant déclarés infructueux, une nouvelle consultation a été lancée. L'avis d'appel à la concurrence est paru dans le BOAMP le 20 août 2013.

Les procédures étant à ce jour terminées, il présente à l'Assemblée les résultats de cette mise en concurrence.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L. 2122-22.4,

Vu le code des marchés publics, article 28,

Vu les délibérations du 20 novembre 2012 autorisant M. le Maire à lancer un marché public selon la procédure adaptée pour la rénovation d'un bar restaurant épicerie et d'un logement.

Considérant les offres reçues en mairie et les critères d'attribution du cahier des charges,

Décide, à l'unanimité, d'attribuer les marchés à :

Lots	Entreprises	Logement € HT	Commerce € HT	TOTAL HT
1	GAVANIER	9 091,53	16 764,54	25 856,07
2	DIJON BTP	12 608,20	29 410,00	42 018,20
3	NAUDON MATHE		13 861,00	13 861,00
4	EIFFAGE	13 128,69	18 412,18	31 540,87
5	NAUDON MATHE	14 128,00	28 816,00	42 944,00
6	RIDIRA	812,00	4 199,28	5 011,28
7	EIFFAGE	667,22	7 800,68	8 467,90
8	SOLEMUR	2 950,50	930,00	3 880,50
9	GARGARO	9 071,33	6 828,07	15 899,40
10	PAROTON	10 436,17	27 039,58	37 475,75
11	PAROTON	7 410,33	8 113,92	15 524,25
12	PROXIFROID		18 058,28	18 058,28
TOTAL HT		80 303,97	180 233,53	260 537,50
TVA (7 % logt - 19,6 % commerce)		5 621,28	35 325,77	
TOTAL TTC		85 925,25	215 559,30	301 484,55

Autorise le Maire à signer les marchés à procédure adaptée avec les entreprises ci-dessus désignées, ainsi que tous actes s'y rapportant,

Les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2013.

Nouveaux plans de financement :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat de la mise en concurrence lors de la consultation pour la rénovation d'un bar restaurant épicerie et d'un logement et notamment l'attribution des lots (*délibération 2013-09-01 du 12 sept 2013*).

Il indique que les nouveaux plans de financement peuvent être établis selon les tableaux joints en annexe, et demande au Conseil municipal de bien vouloir les approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

→ ACCEPTE les plans de financement tels que présentés dans les tableaux joints en annexe,

→ AUTORISE M le Maire à signer tous actes relatifs à cette décision.

→ DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2013

PLAN DE FINANCEMENT - BAR RESTAURANT EPICERIE

DEPENSES		RECETTES		
Nature des travaux	Montant HT	Nature des aides	Taux	Montant
Acquisition des murs (B Fradet)	28 500.00 €	FISAC	30%	10 635.00 €
Acquisition des murs (P Fradet)	16 307.00 €	Région	0%	
Frais notariés	2 000.00 €	Département (plafond 30 000 €) *	20%	7 090.00 €
sous-total immobilier (1)	46 807.00 €	Total subventions (1)		17 725.00 €
		* Base 35 450 €		
Licence IV	1 000.00 €	<i>estimation service des domaines</i>		
Gros œuvre VRD	29 500.00 €			
Cloisons sèches Isolation	18 500.00 €			
Menuiserie	29 000.00 €	Etat - FISAC	30%	64 134.00 €
Peinture + revêtement sols + Faïence	15 710.00 €	Région	35%	74 823.00 €
Electricité + chauffage	27 100.00 €	Département (plafond 30 000 €)	20%	22 910.00 €
Plomberie sanitaire	8 200.00 €	Total subventions (2)		161 867.00 €
Aménagts extérieurs + serrurerie	18 100.00 €	<i>Base 213 780,00 €</i>		
Désamiantage	17 000.00 €			
Equipements cuisine et plonge	18 100.00 €	Total subventions (1) + (2)		179 592.00 €
Imprévus	2 000.00 €			
sous-total travaux (2)	184 210.00 €			
Contrôle technique + SPS	3 745.00 €			
Diagnostic	2 200.00 €			
Assurance	3 000.00 €			
Maîtrise d'œuvre	20 625.00 €			
sous-total divers honoraires (3)	29 570.00 €	Fonds propres		36 895.88 €
		Emprunt		86 000.00 €
Total travaux (1) + (2) + (3)	260 587.00 €	Part communale		122 895.88 €
Total travaux (2) + (3)	213 780.00 €			
TVA 19,6 %	41 900.88 €			
Total travaux TTC (2) + (3)	255 680.88 €			
Montant total travaux	302 487.88 €	Montant total recettes		302 487.88 €

PLAN DE FINANCEMENT - LOGEMENT CENTRE BOURG

DEPENSES		RECETTES		
Nature des travaux	Montant HT	Nature des aides	Taux	Montant
Acquisition des murs	28 500.00 €			
Frais notariés	1 200.00 €			
sous-total immobilier (1)	29 700.00 €			
Gros œuvre VRD	12 700.00 €	Etat-DETR	30,71%	38 675.00 €
Cloisons sèches Isolation	13 200.00 €			
Menuiserie + serrurerie	15 000.00 €			
Peinture + revêtement sols + Faïence	12 800.00 €	Région	Forfait	3 000.00 €
Electricité + chauffage	10 500.00 €			
Plomberie sanitaire	7 500.00 €			
Désamiantage	9 100.00 €	Fonds propres		15 007.15 €
Imprévus	1 500.00 €			
sous-total travaux (2)	82 300.00 €			
Contrôle technique	1 700.00 €			
Diagnostic	1 645.00 €			
Assurance	1 500.00 €			
Maîtrise d'œuvre	9 100.00 €			
sous-total divers honoraires (3)	13 945.00 €			
Total travaux (1) + (2) + (3)	125 945.00 €	Sous-total recettes		56 682.15 €
		Emprunt		76 000.00 €
Total travaux (2) + (3)	96 245.00 €			
TVA 7 %	6 737.15 €			
Total travaux TTC (2) + (3)	102 982.15 €			
Coût total opération	132 682.15 €	TOTAL RECETTES		132 682.15 €

2 - TRANSPORTS DES ELEVES A LA MEDIATHEQUE DE LA SOUTERRAINE : Choix du transporteur.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du transport des élèves à la médiathèque de La Souterraine, une fois par trimestre, deux transporteurs ont été consultés et ont fait une proposition :

- ➔ GEFLEUR VOYAGES 63,99 € TTC
- ➔ THURET VOYAGES 67,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ➔ retient la proposition de GEFLEUR pour un montant forfaitaire de 63,99 € TTC par trimestre.
- ➔ mandate M le Maire pour tous actes et signatures relatifs à cette décision.

3 - SDEC : dissolution des syndicats primaires, adhésion et modification statutaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme territoriale fixée par la loi du 16 décembre 2010 visait comme objectif la réduction du nombre des syndicats intercommunaux et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Le Syndicat Primaire d'Electrification de LA SOUTERRAINE, auquel adhère la commune, a délibéré favorablement à sa dissolution. Celui-ci sera toutefois remplacé par un secteur d'énergie dont le principe a été accepté par le Syndicat Départemental des Energies par délibération en date du 13 juin 2013, secteur d'énergie dans lequel la commune disposera de deux représentants.

La commune devra dorénavant adhérer directement au syndicat départemental ; toutefois, la constitution de collèges électoraux, telle que prévue par l'article L 5512-8 du Code Général des Collectivités Territoriales nécessite une modification des statuts du syndicat départemental.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les modifications statutaires nécessaires telles qu'annexées à la délibération du 13 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **accepte la dissolution du Syndicat Primaire d'Electrification de**
- **accepte le transfert de l'actif, du passif et de ses propriétés au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse**
- **demande l'adhésion de la Commune de NOTH au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse**
- **approuve les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse telles que présentées**

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

4 – TRANSFORMATION DU SIERS EN UN SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT DURABLE « EVOLIS 23 » - ADHESION DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE
--

Monsieur le Maire présente les conclusions des travaux du SME conduisant à faire évoluer le SIERS en syndicat départemental pour permettre le portage de solutions de traitement des déchets. Il présente la demande d'adhésion du Département à ce futur syndicat ainsi que les projets de statuts. Ceux-ci prévoient notamment une évolution du contenu de la compétence déchets, une forte évolution de la représentativité et de la gouvernance. Il rappelle que chaque adhérent doit se prononcer à la fois sur la demande d'adhésion du Département et sur le projet de statuts.

Monsieur le Maire propose d'accepter l'adhésion du département de la Creuse à ce **futur syndicat départemental d'aménagement durable de la Creuse** créé par transformation du SIERS.

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts de ce **futur syndicat départemental d'aménagement durable de la Creuse nommé Evolis23**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

➔ EXIGE le maintien de la gratuité du ramassage et du traitement des ordures ménagères de la Commune, comme convenu avec le SIERS et ce pendant toute la durée d'exploitation du CET des Grandes Fougères,

➔ ACCEPTE l'adhésion du département de la Creuse au futur syndicat départemental d'aménagement durable de la Creuse créé par transformation du SIERS.

➔ APPROUVE les statuts de ce futur syndicat départemental d'aménagement durable de la Creuse nommé Evolis23.

5 – PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT D’UN EQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (P.E.P.E).

Vu les articles L332.61.2° c et L 332.8 du Code de l’Urbanisme,

La Participation pour Equipement Public Exceptionnel (PEPE) peut être perçue auprès des bénéficiaires de permis d’aménager ou de permis de construire, lorsque la réalisation de la construction nécessite, par sa nature, sa situation ou son importance, la réalisation d’équipements publics exceptionnels.

La mise en œuvre de cette participation ne concerne que les constructions à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal.

Monsieur le Maire explique à l’Assemblée la nécessité d’élargir la Voie Communale n° 26 permettant l’accès au domaine de La Fôt dans le cadre de la création du vaste complexe touristique initié par la SAS BARRASFORD & BIRD. La circulation des véhicules va croître de façon exponentielle, rendant cette route dangereuse et inopérante.

Monsieur le Maire indique que ce projet de part son importance revêt un caractère exceptionnel et de ce fait une participation pour équipement public exceptionnel (PEPE) peut être sollicitée.

Le devis pour la réalisation de ces travaux s’élève à 214 000,00 € HT. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le montant de la PEPE à solliciter auprès de la SAS BARRASFORD & BIRD.

Après délibération, le Conseil municipal, à l’unanimité, décide :

- ➔ **D’INSTITUER la Participation pour Equipement Public Exceptionnel (PEPE),**
- ➔ **DE FIXER le montant de cette participation à 210 000,00 € correspondant aux travaux de VRD.**
- ➔ **D’AUTORISER le Maire à signer toutes pièces issues de cette décision.**
- ➔ **DIT que cette recette sera imputée à l’article 1348 du budget primitif..**

6 – ACQUISITION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE BOURG.

M. le Maire propose au Conseil municipal, dans le cadre de la politique foncière menée par la Commune, d’acquérir le terrain situé Section C parcelle n° 1902, d’une superficie de 72 a 32 ca appartenant à Mme Lucette LETANGT. (voir plan annexé).

Après avis du service des domaines et négociation avec la propriétaire, il est proposé au Conseil municipal d’acquérir ce bien pour la somme de 33 000,00 € soit 4,563 € le m². Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l’unanimité :

- ➔ **DECIDE** d’acquérir la parcelle C1902 d’une superficie de 72a 32 ca au prix de 33 000,00 € soit 4,563 € le m².
- ➔ **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Collectivité.
- ➔ **AUTORISE** M. le Maire, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire et en particulier l’acte à venir.
- ➔ **DIT** que la dépense sera imputée à l’article 2111 du budget primitif.

7 - VENTE D’UNE PARCELLE DE TERRAIN AU PUYTABARDEAU

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier en date du 30 août 2013 par lequel M Christian PETIT propose d’acquérir la parcelle cadastrée ZC 20 sise au Puy Tabardeau,

CONSIDERANT que la Commune de NOTH est propriétaire de la parcelle cadastrée ZC 20 d’une surface totale de 270 m²,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée ZC 20, visiblement inutilisée depuis de longues années, se trouve au milieu de parcelles appartenant à M. Christian PETIT,

Le Conseil municipal, à 5 voix pour et 1 contre :

- ➔ **DECIDE** la vente de la parcelle cadastrée ZC 20 située au Puy Tabardeau pour un montant de 270 € (1 € le m²) à M. Christian PETIT.
- ➔ **AUTORISE** M le Maire à signer l’acte de vente établi en la forme administrative, ainsi que tous les documents y afférents.
- ➔ **DIT** que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de l’acquéreur.

8 - DECISIONS MODIFICATIVES : ADDUCTION EAU POTABLE**Services ADDUCTION EAU POTABLE**

Intitulé	Compte	Diminution sur crédits alloués	Augmentation des crédits
Frais d'études, de recherche, de développement	203		550,00 €
Concessions et droits assimilés	2051		350,00 €
Installations techniques matériel et outil technique	2315	900,00 €	
INVESTISSEMENT Dépenses		900,00 €	900,00 €

BUDGET PRINCIPAL

Intitulé	Compte	Diminution sur crédits alloués	Augmentation des crédits
Emprunts en euros	1641		9 800,00 €
Installations techniques matériel et outil technique	2315	9 800,00 €	
INVESTISSEMENT Dépenses		9 800,00 €	9 800,00 €

Intitulé	Compte	Augmentation de crédits
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	73925	287,00 €
FONCTIONNEMENT Dépenses		287,00 €
Installations techniques matériel et outil technique	73111	287,00 €
FONCTIONNEMENT Recettes		287,00 €

13 - QUESTIONS DIVERSES.

**** Congé de mise en disponibilité :** L'ATSEM, Mme Marie-Pierre LERBOUR a souhaité prendre un congé de mise en disponibilité pour convenance personnelle de trois ans. La procédure de titularisation la concernant, mise en place début 2013 est de ce fait annulée. Mme Jessica BERGER, titulaire du concours d'ATSEM a été recrutée le 2 septembre 2013 en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale.

**** Projet isolation logements derrière la mairie :** coût de l'opération : 5 382,00 TTC, un dossier de demande de subvention DETR sera déposé en novembre 2013.

**** Demande d'aide d'un particulier en grandes difficultés de paiement a sollicité une prise en charge de sa dette par la Collectivité.** Il a été décidé de lui demande de prendre contact avec le CCAS de la Commune.

**** Numérisation des réseaux eau et assainissement :** Le repérage sur le terrain et l'installation du logiciel sont terminés.

**** Rapport de l'enquête publique sur le projet du domaine de La Fôt :** Il est mis à la disposition au secrétariat de toute personne désirant le consulter.

**** Courrier Association Vert & Bleu :** Projet de traitement des lixiviats « in situ » au CET des Grandes Fougères

**** CLIS :** Le compte rendu peut être consulté au secrétariat de mairie.

**** Emission « Mon Pays d'Ici » de Sylvie FOUQUET à Radio France Creuse. L'enregistrement est prévu le lundi 30 septembre à 14 h 00 à la Mairie.**

La séance est levée à 23 H 40

Le Maire,
Michel DISSOUBRAY.

Le secrétaire de séance
André TRIMOULET.